



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 29 juin 2023 (18h35)
Salle des fêtes de SAVAS**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 56	
Membres suppléants	: 23	
Présents	: 29 + 2	
Votants	: 50	
Convocation et affichage	: 21/06/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur	Christian FOREL

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nadège COUZON, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON, Pierre GUIRRONNET.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Denis HONORE), Nicole ARCHIER (pouvoir à Ronan PHILIPPE), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Danielle MAGAND), Damien BAYLE (pouvoir à Yves FRAYSSE), Hugo BIOLLEY (pouvoir à Thierry LERMET), Brigitte BOURRET (pouvoir à Richard MOLINA), Nathalie CLÉMENT (pouvoir à Christophe DELORD), Claudie COSTE (pouvoir à Laurent MARCE), Christelle ETIENNE (pouvoir à Maxime DURAND), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Bruno FANGET (pouvoir à Laurence DUMAS), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Juanita GARDIER (pouvoir à Catherine MICHALON), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Christian MASSOLA), Antoine MARTINEZ (pouvoir à François CHAUVIN), Martine OLLIVIER (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Nadège COUZON), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Virginie BONNET-FERRAND, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Vincent DUGUA, Pascal PAILHA, Yves RULLIÈRE, René SABATIER.

**CC-2023-181 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - EAUX
PLUVIALES - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS
POUR DES TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES AVEC LA COMMUNE DE ROIFFIEUX**

Rapporteur : Monsieur Gilles DUFAUD

Dans le cadre des travaux d'eaux pluviales de la tranche 3 de la mise en séparatif des réseaux d'assainissement sur la RD 470 au sein de la commune de Roiffieux, travaux inscrits comme prioritaires au Schéma Directeur d'Assainissement, Annonay Rhône Agglo est compétente en matière de réseau d'eaux pluviales depuis le 1er janvier 2020, par suite du transfert de compétences.

Pour tous les travaux effectués dans le cadre de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, il est décidé en application de la délibération du Conseil communautaire 2021-403 prise en date du 9 décembre 2021 concernant la prise de compétence eaux

pluviales (GEPU), que les communes 2023 participeront à hauteur de 50% du montant total de l'opération, déduction faite des subventions.

La convention d'attribution d'un fond de concours définit les modalités de versement du fonds de concours, cette contribution est rendue possible par l'article L.5216-5 VI du Code Général des collectivités territoriales.

L'enveloppe prévisionnelle relative à la part réseau des eaux pluviales est estimée à 95 497,25 € HT.

Le montant du fonds de concours sera donc de 47 748,63 €.

VU l'article L5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales,
VU le Conseil d'Exploitation en date du jeudi 22 juin 23,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2021-403 en date du 9 décembre 2021 portant transfert de compétences eaux pluviales urbaines,

VU le projet de convention d'attribution d'un fond de concours ci-annexé,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE **Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

APPROUVE les termes de la convention portant sur l'attribution d'un fond de concours pour les travaux d'eaux pluviales de la tranche 3 de la mise en séparatif des réseaux d'assainissement sur la RD 470 au sein de la commune de Roiffieux et en annexe de la présente délibération.

PRÉCISE que l'enveloppe prévisionnelle relative à la part réseau des eaux pluviales est estimée à 95 497,25 € hors taxes et que le montant du fonds de concours sera de 47 748,63 € hors taxes.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite délibération et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 05/07/23
Publié le : 06/07/23
Transmis en sous-préfecture le : 05/07/23
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230629-42085-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET